

INFOLIVE

Entretien et culture de l'olivier



12 octobre 2018

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE	Le niveau de risque est « élevé ». En cas de dégâts significatifs, privilégiez une récolte précoce. Tout traitement est inutile en cas de récolte d'ici 3 à 4 semaines
MATURITÉ	Les dernières pluies ont stabilisé l'évolution de la maturité (profil organoleptique avancé) et ont entraîné une baisse du rendement en huile.
ŒIL DE PAON CERCOSPORIOSE	Dans les vergers touchés au printemps dernier, renouvelez votre protection cuprique si le délai d'application avant récolte l'autorise. Dans le cas contraire, préférez un traitement après récolte.
IRRIGATION	Des pluies abondantes. Fin des arrosages.

INFOLIVE n° 22

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

↪ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2018>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

↪ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformatons>

ISSN 2264-6701

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Me (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



MOUCHE

Ces graphiques doivent être interprétés avec prudence car ils prennent en compte à la fois des parcelles traitées et non-traitées.

☞ Observations * :

D'après le BSV n°21 du 12 octobre, les captures de mouches augmentent toujours dans les zones de faibles et moyennes altitudes. Au-dessus de 150 mètres d'altitude, les captures restent stables, à des niveaux toutefois élevés.

Les piqûres de ponte augmentent surtout dans les vergers insuffisamment protégés. Lorsque des protections ont été correctement appliquées, les niveaux de dégâts restent généralement acceptables.

☞ Évaluation du risque :

Le niveau d'activité de la mouche est « **élevé** » pour la saison. Les pluies des derniers jours rendent les olives plus attractives pour la mouche, en particulier en verger non irrigué.

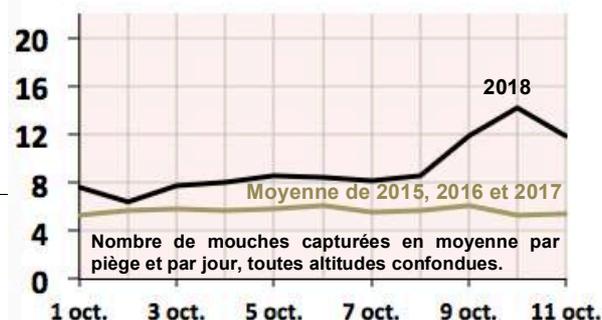
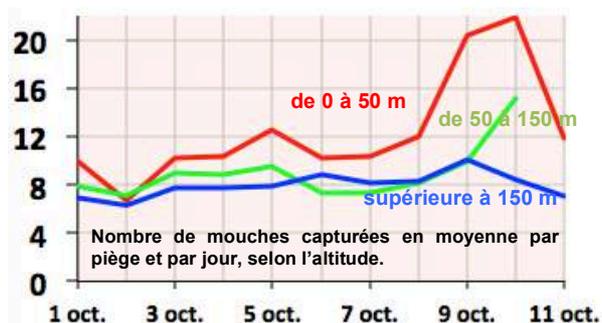
Dans tous les cas, nous vous encourageons à vous rendre sur vos parcelles pour observer la situation et évaluer précisément le risque.

☞ Préconisations :

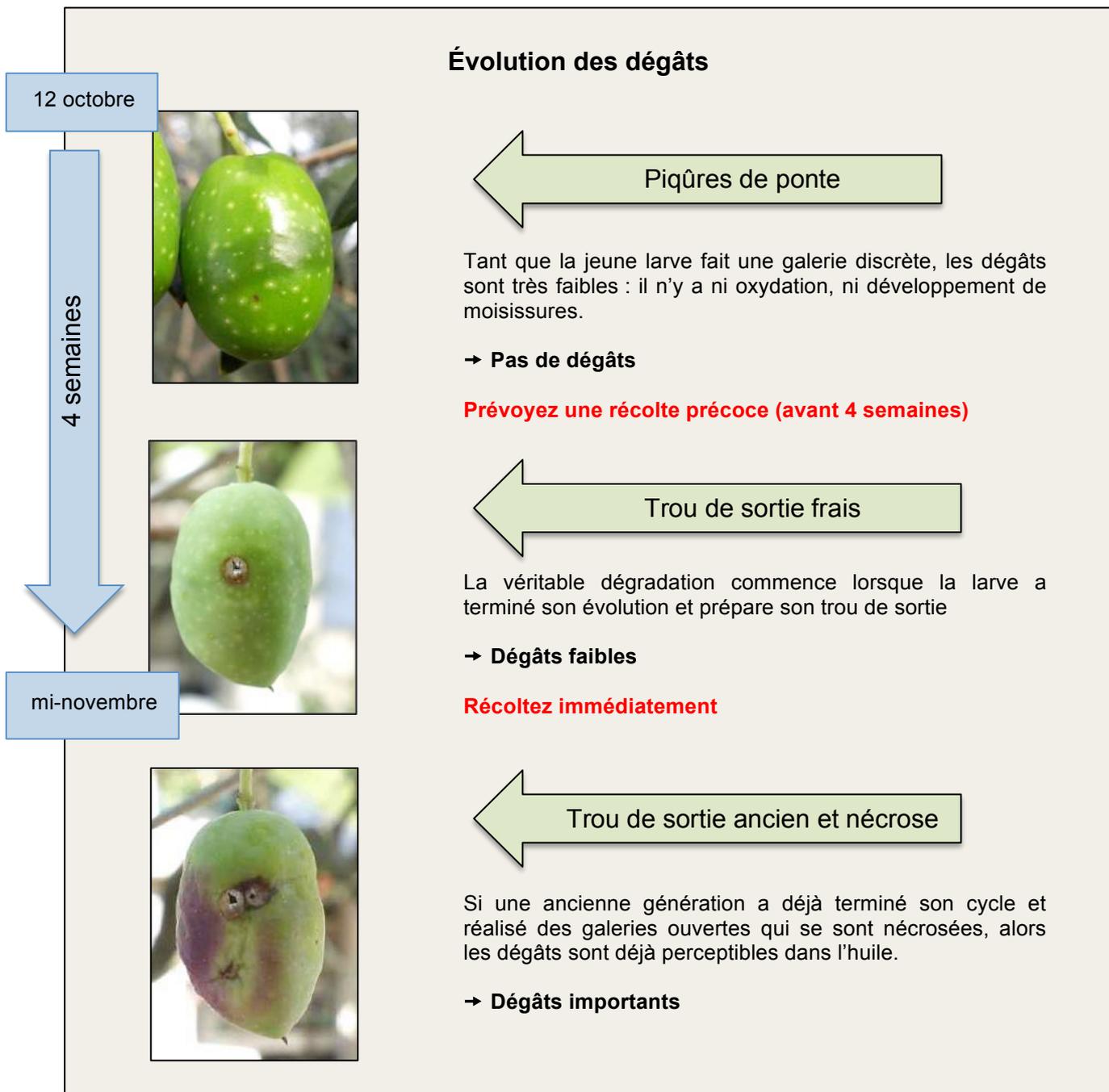
La décision d'une intervention dépend directement des dégâts observés et de la date de récolte :

- si vous ne souhaitez pas intervenir, une **récolte précoce** d'ici 3 à 4 semaines est à privilégier. Les pontes des prochains jours n'auront aucune incidence sur la qualité des huiles obtenues.
- si les dégâts actuels sont significatifs (plus de 3 % d'olives avec trous de sortie ou 15 % d'olives avec larves), la **récolte précoce** reste la seule méthode permettant de garantir une huile de qualité, à condition de récolter moins de 4 semaines après les pontes. Tout traitement est inutile : la disparition des produits curatifs ne permet plus de rattraper ces situations critiques. Il est important de noter que cette période humide favorise grandement la dégradation des olives ayant un trou de sortie de mouche. En cas de dégâts constatés, il est donc urgent de récolter au plus tôt pour obtenir une huile convenable.
- si les dégâts restent minimes et vous prévoyez de récolter d'ici plus d'un mois, **une intervention est à prévoir** en cas de lessivage de la barrière minérale ou si le dernier traitement insecticide date de plus de 15 jours. Avant de traiter, tenez compte des pluies des prochains jours et des délais d'application avant récolte mentionnés sur l'emballage des produits.

Le plus important est de **NE PAS TRAITER en approche de la récolte**, car aucun produit ne permet de contrecarrer les larves en activité, et encore moins les dégâts consécutifs aux trous de sortie existants. Les traitements insecticides réalisés actuellement augmentent fortement les risques de retrouver des résidus de produits phytosanitaires dans nos huiles.



La météorologie de la semaine a stabilisé l'évolution de la maturité. Nous restons donc sur un profil organoleptique assez avancé, et sur des rendements qui ont plutôt baissé (en particulier sur les parcelles au sec) à cause des fortes pluies.



ŒIL DE PAON

☞ Observations * :

Dans certains vergers, les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants au printemps dernier. Si actuellement vous observez des taches, il existe un risque potentiel de contamination. Les traitements cupriques appliqués depuis la fin de l'été ont été lessivés par le dernier épisode pluvieux.

☞ Évaluation du risque :

De nouvelles taches apparaissent actuellement. La météo prévoit de nouvelles averses pour la semaine à venir. Les températures sont idéales au développement du champignon. **Le risque de contamination est par conséquent élevé dans les vergers touchés au printemps dernier.**

☞ Préconisations :

Dans les vergers touchés au printemps dernier, un traitement préventif à base de cuivre à demi-dose est vivement recommandé si vous récoltez dans plus de 15 jours (DAR généralement constaté pour les spécialités à base de cuivre – reportez-vous à l'étiquette de votre produit car certains DAR peuvent courir jusqu'à 21 jours). Si vous récoltez dans moins de 15 jours, préférez un traitement après récolte. Dans les vergers peu ou pas touchés au printemps dernier, un traitement préventif à base de cuivre à demi-dose est à appliquer après récolte, notamment si le verger est sensible à la cercosporiose.

** Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.*

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7